Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES — PAROISSE D'ORLEANS, PREMIER DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciales, commençant à 11 heures A.M., samedi, 29ème jour de Novembre, A. D. 1884, et continuant chaque jour successif jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane ou paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 28ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

LEWIS, G. W.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dorgenois, Clio, Broad et Eraste, désigné comme l'Ilet No. 383.

LEWIS, G. W.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dorgenois, Clio, Broad et Eraste, désigné comme l'Ilet No. 383.

LEWIS, G. W.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dorgenois, Clio, Broad et Euphrosine, désigné comme l'Ilet No. 397.

LEWIS, G. W.—
Taxe de 1882, m[illegible]
Taxe de 1883, [illegible]
Un certain [illegible]
Les améliorations [illegible] de terre, ensemble avec le premier di[illegible] qui s'y trouvent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Venus, Dorgenois et Euphrosine, désigné comme la moitié de l'Ilet No. 617.

LEWI[illegible]
A. G. W.—
[illegible] de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bolivar, Calliope, Lopez et Euphrosine, désigné comme l'Ilet No. 646.

LEWIS, G. W.—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Un certain [illegible] de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Poydras et Lafayette, désigné comme les Nos. 13 et 14 de l'Ilet No. 676; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Bolivar sur 100 pieds 2 pouces de profondeur.

LEVY, ISAAC—
Taxe de 1882, montant à.....$15 00
Taxe de 1883, montant à.....15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Commerce et Lafayette, désigné comme Nos. 12 de l'Ilet No. 126; le dit lot Tchoupitoulas sur une profondeur de 102 pieds, le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Girod.

LAGAN, CHAS. H.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Conti, Chartres, Melpomène et Carondelet, désigné comme le lot No. 22 de l'Ilet No. 117; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces.

LEA, JAS. N.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance et Delord, désigné comme le lot No. 25 de l'Ilet No. 117; le dit lot No. 25 mesure 31 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 167 pieds.

LOUISIANA AND NEW ORLEANS ICE COMPANY—
Taxe de 1883, montant à.....$96 00
Les améliorations faites de terre, ensemble avec le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Annunciation, Delord, Constance et Poeyfarré, désignées comme les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30 et 31 de l'Ilet No. 131; les dits lots mesurent ensemble 116 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 253 pieds 8 pouces, les dits lots formant l'encoignure des rues Constance et Delord.

LEFEBRE, E. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$13 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Bayou, Girod et St. Joseph, désigné comme le lot No. 19 de l'Ilet No. 246; le dit lot No. 19 mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces.

LEE, WM.—
Taxe de 18[illegible], montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Cypress et Lafayette, désigné comme le lot No. 11 de l'Ilet No. 480; le dit lot No. 11 mesure 29 pieds de face à la rue Claiborne sur 128 pieds de profondeur; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Claiborne et Cypress.

LYNCH, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à.....$12 00
Taxe de 1883, montant à.....12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Poydras et Lafayette, désignés comme les lots Nos. 10 et 11 de l'Ilet No. 676; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 60 pieds de face à la rue Bolivar sur 109 pieds de profondeur.

LYNCH, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Poydras et Lafayette, désigné comme le lot No. 12 de l'Ilet No. 676; le dit lot No. 12 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Bolivar sur 100 pieds 2 pouces de profondeur.

LAZARUS, HENRI L.—
Taxe de 1882, montant à.....$26 00
Taxe de 1883, montant à.....26 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Thalie, St. Charles, Melpomène et Carondelet, désignée comme une portion du lot No. 6 de l'Ilet No. 911; la dite portion mesure 65 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 101 pieds 3 pouces.

LEWIS, [illegible]
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....6 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance et Erato, désignée comme la portion du lot No. 22 de l'Ilet No. 117; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces.

LEA, JAS. N.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance et Delord, désigné comme le lot No. 25 de l'Ilet No. 117; le dit lot No. 25 mesure 31 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 167 pieds.

LOUISIANA AND NEW ORLEANS ICE COMPANY—
Taxe de 1883, montant à.....$96 00
Les améliorations faites de terre, ensemble avec le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Annunciation, Delord, Constance et Poeyfarré, désignées comme les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30 et 31 de l'Ilet No. 131; les dits lots mesurent ensemble 116 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 253 pieds 8 pouces, les dits lots formant l'encoignure des rues Constance et Delord.

LEFEBRE, E. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$13 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Bayou, Girod et St. Joseph, désigné comme le lot No. 19 de l'Ilet No. 246; le dit lot No. 19 mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces.

LEE, WM.—
Taxe de 18[illegible], montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Cypress et Lafayette, désigné comme le lot No. 11 de l'Ilet No. 480; le dit lot No. 11 mesure 29 pieds de face à la rue Claiborne sur 128 pieds de profondeur; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Claiborne et Cypress.

LYNCH, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à.....$12 00
Taxe de 1883, montant à.....12 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Poydras et Lafayette, désignés comme les lots Nos. 10 et 11 de l'Ilet No. 676; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 60 pieds de face à la rue Bolivar sur 109 pieds de profondeur.

LYNCH, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bolivar, Bertrand, Poydras et Lafayette, désigné comme le lot No. 12 de l'Ilet No. 676; le dit lot No. 12 mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Bolivar sur 100 pieds 2 pouces de profondeur.

LAZARUS, HENRI L.—
Taxe de 1882, montant à.....$26 00
Taxe de 1883, montant à.....26 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Thalie, St. Charles, Melpomène et Carondelet, désignée comme une portion du lot No. 6 de l'Ilet No. 911; la dite portion mesure 65 pieds de face à la rue Thalie sur une profondeur de 101 pieds 3 pouces.

LEWIS, [illegible]
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....6 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance et Erato, désignée comme la portion du lot No. 22 de l'Ilet No. 117; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces.

LEA, JAS. N.—
Taxe de 1883, montant à.....$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Constance et Delord, désigné comme le lot No. 25 de l'Ilet No. 117; le dit lot No. 25 mesure 31 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 167 pieds.

LOUISIANA AND NEW ORLEANS ICE COMPANY—
Taxe de 1883, montant à.....$96 00
Les améliorations faites de terre, ensemble avec le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Annunciation, Delord, Constance et Poeyfarré, désignées comme les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 30 et 31 de l'Ilet No. 131; les dits lots mesurent ensemble 116 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 253 pieds 8 pouces, les dits lots formant l'encoignure des rues Constance et Delord.

LEFEBRE, E. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$13 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Bayou, Girod et St. Joseph, désigné comme le lot No. 19 de l'Ilet No. 246; le dit lot No. 19 mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces.

LEE, WM.—
Taxe de 1882,